



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0931

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec la Commune

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015

Délibération n° 2015-0931

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec la Commune**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Métropole de Lyon met à la disposition des Communes qui le souhaitent un logiciel standard de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) : "Pack ADS".

Le logiciel répond à de nouveaux enjeux :

- prise en compte des évolutions récentes du droit de l'urbanisme,
- modernisation du service public en direction des usagers, notamment en matière de dématérialisation,
- facilitation du processus d'instruction pour les services,
- optimisation du coût du logiciel par le déploiement d'une offre mutualisée.

La nouvelle application "Pack ADS" couvre principalement les domaines suivants : instruction des ADS par les Communes et par la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur, dématérialisation des dossiers et des flux avec les services internes et externes qui sont consultés dans le cadre des ADS, pilotage de l'activité, gestion électronique des documents produits.

Actuellement, 44 Communes utilisent cette solution partagée mise en œuvre par la Métropole, ce qui représente 180 utilisateurs qui s'ajoutent aux 250 utilisateurs internes à la Métropole.

Demande présentée par la Commune de Francheville

La Commune de Francheville a demandé à pouvoir utiliser ce logiciel "Pack ADS" à partir du 1er janvier 2016.

La convention soumise à l'approbation du Conseil précise les conditions de mise à disposition de ce logiciel entre la Métropole et la Commune de Francheville. Elle prendra effet au 1er janvier 2016 et sera reconduite tacitement par années civiles.

Le coût unitaire est fixé à 6 € par dossier, à l'exception des CUa, CUb et PC de transfert qui sont gratuits.

Ce montant est susceptible d'évoluer dans le temps selon les paramètres définis dans le paragraphe 12 de la convention intitulée "clause de rencontre" ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Francheville pour la mise à disposition de l'application "Pack ADS" dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les sommes à encaisser seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 70875 - fonction 515 - opération n° 0P28O2879.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.